



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieuussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2014
Compte rendu sommaires

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Gérard GAY, Maire, Anne Marie FEDELE, Yves BESSON, Marielle NICOLLET, Gérard GUDEFIN, Nadine MONTFORT, Régis FORESTIER, Régis DURET, Edmond RUHIN, Thierry POURREDON, Damien BERTRAND, Claude BERTHIER, Jean-Jacques GERMAIN, Denis CLEMENT, Sylvie PREVOST

Excusés : Karine BOSSUT FORESTIER, Jean-Marc KROMER

Absent : Denis GAILLARD

M. Denis CLEMENT élu secrétaire de séance.

1. Le Conseil Municipal revalorise à compter du 1^{er} janvier 2014 les salaires horaires des agents communaux rémunérés à l'heure consécutivement à l'augmentation du SMIC.
2. Il fixe à 50 % le taux pour l'indemnité de conseil allouée à M. Claude RING, receveur municipal, pour l'année 2013.
3. Il charge le Centre de Gestion de la Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour garantir les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.
4. Il autorise le Maire à signer une convention avec la SARL GIFFR'AMBULANCES susceptible d'intervenir comme prestataire secondaire sur le domaine skiable de Sommand en cas d'indisponibilité de la société « ambulanceroth ».
5. Il décide de verser une subvention de 300 € à l'Entraide Mutualiste du Giffre qui organise une exposition et des représentations théâtrales retraçant l'histoire de l'usine du Giffre.
6. Il donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs (délibérations, décisions et arrêtés) soumis au contrôle de légalité.
7. Il émet un avis favorable au plan d'alignement proposé par la Société PALMYR'IMMO.
8. Il accepte les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :

- Mme BESSON Sandra (Le Fetteux)
- Mme DUBOIS Céline (Les Geais)
- M. VENTOSE Alain (Le Seuchat)

9. Il modifie le règlement du dépôt de matériaux inertes situé au lieu-dit « La Glioude » et décide d'instaurer un chèque de caution de 200 € contre la remise de la clef pour un chantier au-delà de 5 jours ouvrables.

Il fixe les tarifs : 6 € le m³ déposé
 4 € le m³ lorsque le volume déposé dépasse 300 m³ avec nivellement obligatoire.

Le Maire,

Gérard GAY

